



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 14320

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de l'illettrisme à l'école. En France, selon une étude récente de l'INSEE, 2,5 millions de personnes sont illettrées. Par ailleurs, 40 % des élèves sortent de l'école primaire sans savoir ni lire, ni écrire correctement. La France recule dans tous les classements internationaux en lecture. Ce triste constat corrobore une étude réalisée en 2007 qui avait déjà démontré qu'en lecture 66 % des élèves ont un niveau plus faible que celui des élèves de 1987. Cette chute du niveau scolaire s'explique en partie par la disparition progressive de la méthode syllabique qui a pourtant permis d'obtenir d'excellents résultats, comme l'atteste d'ailleurs l'amélioration du niveau de lecture des élèves anglais dont les établissements ont choisi cette méthode. En conséquence, elle lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour valoriser l'enseignement de la méthode syllabique à l'école primaire.

Texte de la réponse

Le bon usage de la langue française, tout particulièrement la maîtrise des compétences en lecture et en écriture, est un facteur de réussite scolaire pour les enfants. Pour les adultes, c'est un enjeu déterminant en matière d'insertion professionnelle et sociale. La question de l'apprentissage de la lecture a fait l'objet d'une « conférence de consensus » en décembre 2003, réalisée conjointement par le Programme incitatif de recherche en éducation et formation (PIREF) et l'Observatoire national de la lecture (ONL), qui a rassemblé tous les spécialistes, linguistes, psychologues cognitivistes, chercheurs en neurosciences, et a permis d'infléchir significativement les enseignements. Depuis, les professeurs mettent en oeuvre, dans les classes de cours préparatoire (CP), les programmes en vigueur qui stipulent une entrée dans l'écrit par une méthode synthétique de type phonique (j'entends un son, j'apprends à l'écrire) ou syllabique (je vois une graphie, j'apprends à la prononcer). Les résultats des élèves en identification des mots à la fin du cycle 2 progressent, la méthode synthétique étant la plus recommandée par les spécialistes. Toutefois, les difficultés rencontrées en cours préparatoire, lors de la mise en oeuvre de la méthode synthétique existent encore pour environ 13 % des élèves, du fait de l'apprentissage lui-même, de l'hétérogénéité linguistique des enfants et des contraintes imposées par la méthode, notamment en ce qui concerne l'exploitation de la conscience phonémique, qui doit être travaillée dès la maternelle grande section, puis de la compréhension du principe alphabétique (principe de correspondance entre lettres et sons). Au Royaume-Uni, les résultats progressent lorsque la méthode synthétique est mise en oeuvre, la langue anglaise étant également alphabétique, même si elle est moins régulière que le français. C'est ce que révèlent les inspecteurs de l'Office for Standards in Education, Children's Services and Skills (OFSTED) à partir de certaines expérimentations récentes conduites notamment en Ecosse par Rhona Johnston, avec les « Programmes of study for reading and writing » proposant un travail formel poussé sur l'apprentissage de la langue orale chez les plus petits, puis sur l'écrit, en identification des mots et compréhension, chez les plus grands. Le rapport « Reading by six » présente ses résultats favorables, mais avec des réserves implicites : 58 % des élèves, anglophones et non anglophones, de six ans réussissent les tests phonémiques. Cela manifeste qu'une approche de ce type s'adresse à tous, y compris ceux dont la langue maternelle n'est pas la langue de scolarisation, mais également que 42 % ne réussissent pas le test

complètement. Les chercheurs n'ont pas su expliquer les 6 % d'élèves en très grande difficulté. Rapprochés des élèves français en difficulté, on peut extrapoler qu'ils sont en échec pour les mêmes raisons : la langue anglaise comporte des irrégularités qui gênent certains dans leur apprentissage, selon leur origine linguistique. Il en va de même aux Etats-Unis où les débats sur la meilleure méthode de lecture reposent depuis de longues décennies autant sur les travaux des spécialistes que sur des approches plus idéologiques et culturelles. « The great debate », avec le travail de l'équipe de Jeanne Chall, en est un vivant exemple. Depuis la réintroduction d'une approche de type « Phonics », des progrès ont été constatés chez les jeunes les plus défavorisés linguistiquement, les mêmes causes produisant les mêmes effets qu'en France et au Royaume Uni. En France, de nombreux chercheurs continuent de travailler sur ces sujets, notamment pour aider les élèves allophones dans leur entrée dans l'écrit du français. De nouvelles pistes seront exploitées dans le domaine du numérique qui peut apporter des solutions alternatives à la réconciliation avec l'écrit pour ceux qui s'en sont éloignés. C'est également une piste de travail à développer pour tous dans le cadre des Espaces numériques de travail (ENT). La formation des enseignants qui est refondée dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), doit tenir également compte d'une meilleure connaissance du diagnostic des difficultés et des aides les plus appropriées pour améliorer la réussite des élèves, notamment en favorisant une différenciation pédagogique permettant de répondre aux besoins spécifiques de chaque élève. La qualité du niveau de langue des jeunes français est une préoccupation prioritaire et les évaluations internationales nous rappellent qu'il faut redoubler de volonté et d'innovation pour garantir à tous, notamment ceux dont les compétences linguistiques sont les plus fragiles, un accès réussi à la langue française de scolarisation.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14320

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7668

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 5007